

**Prescriptions générales de service et tarifs  
de la Direction générale des PTT  
concernant le service des cars postaux (A 2)<sup>1</sup>**

744.171

du 6 juin 1988

---

Entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989

<sup>1</sup> N'étant pas publiées au RO, ces prescriptions et leurs modifications ne figurent pas dans le présent recueil. Elles peuvent être consultées dans la Feuille officielle des PTT 1988, n° 345, ainsi qu'à la Direction générale des PTT, bibliothèque et documentation, Viktoriastrasse 21, 3030 Berne; elles peuvent également être obtenues, sur commande mentionnant expressément la référence de ladite Feuille officielle des PTT, auprès de la Direction générale des PTT, matériel général, magasins, 3030 Berne (voir RO 1989 500).

